

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix décembre, le Conseil Municipal de la commune de C A U M O N T étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la **présidence** de M Sylvain LEWANDOWSKI, Maire.

**Étaient présents :**

Mmes LECAREUX Stéphanie, COURCY Karine, VOIRIN Marthe, POULAIN Rebbeca, PIERRE Isabelle, DERING Chrystelle.

Mrs LEWANDOWSKI Sylvain, LABOUE Patrick, OUDANE Mohand-Areski, M. PLY Michel, M. CORDIER Bernard, M. VERDONCKT Jean-Mary (arrivé 20h15).

**Pouvoirs :** BAYARD Fabien, donne pouvoir à Stéphanie LECAREUX  
THIREL Sylvain donne pouvoir à Karine COURCY

**Absents :** M. LEGRAND Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme PIERRE Isabelle



Approbation du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2018, à l'unanimité.



**N° 2018/27 :** Titularisation poste d'animateur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Ahmed BELMIR ne fait plus parti de nos effectifs depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il propose de titulariser Mme TARGY Emmanuelle qui est en contrat à durée déterminée depuis le mois de mai 2017.

Mme TARGY Emmanuelle sera titularisée sur le grade d'animateur territoriale de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 sur la base de 35h / semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR et 2 ABSTENSIONS (M. PLY Michel et M. CORDIER Bernard) ACCEPTE de titulariser Mme TARGY Emmanuelle à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 sur le grade d'animateur territorial de 2<sup>ème</sup> classe.



**N° 2018/28**

**OBJET : Décision modificative n°4**

Monsieur le Maire propose de procéder à des réajustements de crédits en fonctionnement. Il explique ces réajustements et soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°4.

**RECETTE DE FONCTIONNEMENT**

Article 002 : + 11 561,11 €

**DEPENSE DE FONCTIONNEMENT**

Article 615231 : + 11 561,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR et 2 ABTENSION (M. PLY Michel et M. CORDIER Bernard) approuve la décision modificative n°4.



**N° 2018/29**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aisne – Citerne à incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aisne pour les travaux de la citerne à incendie.

Le montant total des travaux est estimé à environ 32 000 €.

Le Conseil Départemental peut nous allouer une subvention à hauteur de 55 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLY Michel et M. CORDIER Bernard) de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne.



**N° 2018/30**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aisne – Portail Parc de Vilette**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aisne pour les travaux de réfection du portail de l'entrée au parc de Vilette.

Le montant total des travaux est estimé à environ 16 000 €.

Le Conseil Départemental peut nous allouer une subvention à hauteur de 55 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLY Michel et M. CORDIER Bernard) de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne.



**N° 2018/31**

**OBJET : Demande de subvention DETR– Citerne à incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une demande de subvention à la Préfecture de l'Aisne dans le cadre de la DETR pour les travaux de la citerne à incendie.

Le montant total des travaux est estimé à environ 32 000 €.

La DETR peut être attribuée à hauteur de 45 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLY Michel et M. CORDIER Bernard) de demander à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2019.



**N° 2018/32**

OBJET : Demande de subvention DETR– Portail Parc de Villette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une demande de subvention à la Préfecture de l'Aisne pour les travaux de réfection du portail de l'entrée au parc de Villette.

Le montant total des travaux est estimé à environ 16 000 €.

La Préfecture peut nous allouer une subvention à hauteur de 45 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLY Michel et M. CORDIER Bernard) de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne.



**N° 2018/33**

OBJET : Procédure chemin de Béthancourt-en-Vaux – Vente du terrain

Vu les articles L 161-10, L 160-10-1 et R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime.

Vu les articles L 134-1 et L 134-2 et R 134-5 à R 134-30 et du code des relations entre le public et l'administration.

Vu la délibération en date du 03/04/2018, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 16/04/2018, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 12/05/2018 au 28/05/2018,

Vu la délibération en date du 17/09/2018, décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;

Considérant que la section du chemin rural concernée par l'aliénation est comprise entre deux parcelles propriétés de la société ACOLYANCE, à l'origine de la demande initiale d'aliénation, et qu'aucune autre propriété n'est riveraine à cette section de chemin.

Considérant qu'il n'y a pas eu lieu de mettre en demeure la société ACOLYANCE dans ces conditions.

Considérant que l'intérêt général et la contrepartie à cette aliénation sont respectés dans la mesure où la société ACOLYANCE rétablit et aménage la portion du chemin rural aliénée en limite de l'emprise de sa future extension.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. PLY Michel, M. CORDIER Bernard et Mme VOIRIN Marthe)

**Décide** de fixer le prix de vente au prix de 1 euro ;

**Décide** la vente du chemin rural à la société ACOLYANCE au prix susvisé ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;

**Dit** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.



Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016, créant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 portant création de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Considérant que cette structure est soumise au régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Vu les dispositions de l'Article 16609 nonies C IV du Code Général des Impôts

Vu le transfert à la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La fère de la compétence « GEMAPI » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu la notification en date du 11 septembre 2018 par le Président de la CLECT du rapport d'évaluation définitive des charges transférées,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport pour se prononcer,

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLY Michel et M. CORDIER Bernard),

ADOPTE le rapport d'évaluation des charges transférées établi le 10 septembre 2018 par la CLECT de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.



## INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe que :

- La ligne de trésorerie a été remboursée en intégralité pour un montant de 50 000 €.
- Le terrain dans l'angle de la Rue des Pierres a été vendu à M. TRICOT.
- Le Noël des enfants aura lieu le lundi 17 décembre 2018 à la salle de Villette.
- Le marché de Noël de l'école aura lieu le jeudi 20 décembre à 16h45.
- Les colis des anciens seront distribués le vendredi 21 décembre à partir de 17h avec le passage du Père Noël et la distribution des chocolats pour les enfants du village.
- La fibre optique sera mise en place dans la commune à partir de mi 2019.
- L'enquête Publique concernant le Plan Local d'Urbanisme va débuter courant janvier 2019.
- Le bornage des terrains « Rue des Tilleuls » lieu dit la Potence sera réalisé le 13 décembre 2018 par le cabinet géomètre VINCENT à Chauny.
- La distribution des sacs jaunes par les agents communaux a eu lieu ce lundi 10 décembre au matin à chaque habitation.



## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LEGENDRE demande pourquoi il y a un nouveau portail et grillage au parc de Villette ?

Monsieur le Maire répond que cela a été voté au budget en avril 2018 par l'ensemble du Conseil Municipal afin d'assurer la sécurité des promeneurs et des locataires de la salle des fêtes de Villette.

L'accès se fera par l'ancienne parcelle de Mme Francelle pour une question de sécurité, dès que l'aménagement sera terminé.

L'ouverture du parc, toujours pour des raisons de sécurité et aux vues des dernières dégradations subites, sera ouvert aux horaires d'emploi des agents des services techniques.

- Monsieur LEGENDRE se plaint d'avoir eu l'avis de fermeture de VEOLIA pour les travaux sur le réseau d'eau le jour même de la coupure.

Monsieur le Maire répond que les avis de coupure ont été distribués la veille à 13h00, lorsque VEOLIA nous a prévenu qu'il couperait. Cela a été fait au plus vite. Néanmoins Monsieur LEGENDRE dit aller à sa boîte aux lettres que le matin, raison pour laquelle, il n'a pu voir l'avis avant.

Séance levée à 20h41

Le Maire,  
Sylvain LEWANDOWSKI



